



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

PROJET DE CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU BON NANT PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION DE PROJET

Par Arrêté n°ARD2024-181 du 15 octobre 2024, le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE a prescrit l'ouverture d'une procédure de mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet ayant pour objet le projet de la centrale hydroélectrique du Bon Nant.

Le conseil municipal a délibéré à son initiative le 24 octobre 2024 sur les modalités de la concertation préalable sur cette déclaration de projet.

La concertation préalable se déroulera pendant deux mois, du lundi 2 juin 2025 à 9 heures au vendredi 1er août 2025 inclus à 17 heures.

Elle a pour but de permettre aux habitants, associations de prendre connaissance du projet et des modifications projetées et de formuler leurs observations ou propositions.

Durant cette période, le dossier de concertation préalable sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune et mis à disposition à la Mairie aux horaires habituelles d'ouverture (soit du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**).

Les observations du public pourront être formulées :

- ➔ sur un registre papier disponible à la Mairie,
- ➔ ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com

Une réunion publique présentant ledit projet aura lieu le mardi 1er juillet 2025 à 19h30 à l'Espace Animation (74 Chem. des Écoles, 74170 Les Contamines-Montjoie).

A l'issue de la concertation, le conseil municipal sera amené à en tirer le bilan par délibération.

Le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE.